COALITION OF | CANADIAN ENERGY TRUSTS

COALITION DES | FIDUCIES DE L'ÉNERGIE DU CANADA

Présentation au Comité permanent des finances nationales du Sénat du Canada

Projet de loi C-52
Le mardi 20 juin 2007

Allocution de M. Marcel Coutu,
Coalition des fiducies de l'énergie du Canada

Je m'appelle Marcel Coutu, et je suis président-directeur général de Canadian Oil Sands Trust, la plus grande fiducie du Canada. Je remercie les membres de ce comité de m'avoir invité ici aujourd'hui. Au nom de la Coalition des Fiducies de l'Énergie du Canada, je loue ce comité sénatorial d'avoir organisé ces débats sur le projet de loi C-52 et d'offrir un second examen objectif concernant le soi-disant Plan de l'équité fiscale (« Tax Fairness Plan ») .

Lorsque les conservateurs sont revenus sur leur promesse de ne pas imposer les fiducies, ce fut une surprise totale pour des millions de travailleurs Canadiens — et ceci aura de graves effets économiques pour eux tous. Le gouvernement continue d'ignorer leurs préoccupations et a reconduit sa promesse non tenue sur le budget 2007.

Notre coalition n'a ménagé aucun effort pour comprendre la manière dont le gouvernement est arrivé au calcul de ses pertes fiscales – principale justification utilisée par le gouvernement pour revenir ouvertement sur le sujet de la non-imposition des fiducies de revenu. L'enquête précédente du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur la décision relative aux fiducies a révélé que le gouvernement a délibérément empêché que cette information soit rendue publique, si jamais elle existait.

En décembre 2006, nous avons présenté un rapport détaillé et complet sur l'importance des Fiducies de l'énergie dans le secteur des hydrocarbures canadien. Nous attendons encore la réponse du Ministère des finances. Le fait qu'il ne s'est pas engagé dans une consultation relative à notre rapport, nous indique que le gouvernement a choisi d'ignorer les faits concrets présentés par des sociétés qui sont en train de produire des milliards de dollars de ressources pour les contribuables investisseurs et employer des milliers de contribuables Canadiens. Nous pensons que notre position est incontestable et que les fiducies de l'énergie devraient être autorisées à continuer d'exister telles qu'elles étaient avant le soi-disant Plan de l'équité fiscale (« Tax Fairness Plan »). Nous sommes en train de donner des copies du présent rapport à chaque membre de ce comité. Le Comité des finances de la chambre a également reçu le rapport précédemment.

En fait, nous avons également appris la semaine dernière à travers un article de *Globe and Mail* que le gouvernement n'a pas tenu compte des conseils de ses propres responsables au sujet de l'impact sur l'entreprise canadienne produit par le manque à sa promesse concernant les fiducies de revenu. Un haut fonctionnaire du ministère des finances chargé du dossier des fiducies fut avisé dans une note d'information seulement un jour avant l'annonce irréfléchie indiquant que la structure des fiducies de revenu constitue une entrave majeure aux sociétés de financement par capitaux propres achetant des parts d'entreprises canadiennes. Nous avons soulevé le même point pour les membres du Comité de la chambre en février. Avec des entreprises canadiennes vedettes comme BCE Inc., à présent l'objectif de rachat ou de prise de contrôle par des sociétés de financement par capitaux propres et des fonds de retraite non contribuables, et avec ces mêmes entités non contribuables entourant notre propre secteur et désirant de nous éliminer, nos propres prévisions sont en train de se réaliser.

Si les Canadiens pensent qu'ils devraient croire que cette décision était basée sur une politique gouvernementale rationnelle, ils ont à présent la preuve qu'elle ne l'était pas. Le Comité des finances de la Chambre a entendu plusieurs témoins choisis par le gouvernement et, l'ironie, c'est que beaucoup d'entre eux pensent qu'il y a un rôle à jouer par les fiducies au sein des marchés financiers du Canada. Permettez-moi de souligner quelques commentaires :

> Dominic D'Alessandro a souligné que le régime fiscal actuel a été conçu pour les actifs immobiliers et les actifs produisant des redevances, tels que les fiducies de l'énergie. C'est ainsi qu'il a déclaré que « les fiducies d'énergie ont un solide argument en faveur de l'exemption ». Il a été plus loin en affirmant lors de son assemblée générale annuelle du 3 mai que nous devrions nous préoccuper au sujet de la prise de contrôle de sociétés canadiennes, particulièrement dans notre secteur, celui des ressources naturelles. Le modèle de fiducie a diminué ce risque.
>
> David Dodge a dit que : « (…) tout compte fait, les fiducies de revenu rendent les marchés un peu plus complets et donc un peu plus efficients (…) se constituer en fiducie de revenu peut très bien convenir aux entreprises lorsqu'elles n'ont qu'à gérer les actifs existants avec efficience ». Or, c'est exactement le rôle que jouent les fiducies d'énergie pour maximiser la production des actifs matures de production de pétrole et de gaz au Canada.
>
> Jeffrey Olin a, par voie de conséquence, déclaré que la structure des fiducies convenait mieux à certains types d'entreprises. Nous croyons que c'est notamment le cas des fiducies d'énergie.
>
> Kevin Dancey a dit que : « (…) les fiducies ont un rôle à jouer pour compléter les marchés financiers au Canada ». Nous sommes d'accord.

Le gouvernement a entendu ces « vérités qui dérangent » de la part des témoins experts qui furent invités à se présenter devant le Comité des finances de la Chambre. Ces personnes affirment tous que les fiducies ont un rôle à jouer sur les marchés financiers canadiens. Contrairement à cet avis, les mesures fiscales proposées par le gouvernement auront pour effet de faire disparaître les fiducies des marchés financiers canadiens.

Malgré deux exposés de la part de Finance Canada devant le Comité de la Chambre, y compris un exposé du ministre, le gouvernement n'a pas pu fournir des informations convaincantes pour soutenir la revendication que les fiducies de revenu provoquent en fait des pertes fiscales. Les témoins experts qui se sont présentés devant le comité vinrent armés de preuves du contraire, en suggérant que toute recette fiscale potentielle perdue s'élèverait à une erreur d'arrondissage.

Notre propre recherche montre que les recettes publiques sont en fait renforcées par la structure de fiducie d'énergie.

- Pendant les cinq dernières années, les fiducies de l'énergie ont généré des impôts plus importants que ceux qu'ils auraient produit en tant que sociétés.
- Pour 2006, nous estimons que nos 8 milliards de dollars de distribution généreront des impôts de l'ordre de 2,4 milliards de dollars.

En outre, pour 2005, nos données montrent que notre secteur aura généré une proportion estimée à 30 % des recettes fiscales perçues auprès d'entités canadiennes cotées en bourse dans le secteur des hydrocarbures tout en représentant seulement 16 pour cent des recettes.

Nous avons souvent répété que l'élimination des fiducies d'énergie va réduire la production ainsi que les recettes publiques. J'ai également mentionné qu'il y a encore plus de chances de voir les fiducies canadiennes se faire acquérir par des étrangers. La gestion canadienne des fiducies se concentre sur la maximisation de la production des propriétés de l'Ouest canadien. Il se pourrait que les directions des entreprises étrangères n'aient pas comme objectif premier de maximiser ces ressources; les coûts en capitaux plus élevés résultant de cette imposition vont réduire la rentabilité de ces propriétés matures, ce qui mènera à une exploitation moindre des ressources pétrolières et gazières canadiennes.

Bien que seulement huit mois se soient écoulés depuis que le gouvernement a fait cette annonce irréfléchie, notre secteur a déjà constaté des changements : des MLP (« Mastered Limited Partnerships ») du secteur de l'énergie, ayant leur siège aux États-Unis ont déjà fait des approches en vue d'acquérir certaines de nos entreprises membres, tandis que d'autres [entreprises membres] ont commencé à envisager de façon sérieuse le transfert de la gestion de leurs organismes aux États-Unis. Les pertes de revenu pour le gouvernement seraient alors beaucoup plus importantes, comparativement au maintien des fiducies d'énergie.

Je dois dire ici que le ministère des finances refuse de reconnaître que le véhicule des fiducies de revenu existe également pour le secteur de l'énergie aux États-Unis, particulièrement sous forme de MLP.

> Cameron Renkas de BMO Capital Markets a confié au Comité des finances de la Chambre qu' « en 1987 les États-Unis ont modifié leur code des impôts (…) les exonérations fiscales furent accordées à travers une grande partie du marché, y compris la production du pétrole et du gaz, ainsi que le transport et le raffinage.
>
> - « Aux États-Unis, il y a aujourd'hui 214 entités intermédiaires cotées en bourse (…) avec une capitalisation boursière combinée de 475 milliards de dollars, et croissante ».
> - **« D'après ce que j'ai trouvé, le ministre se trompe ».**

D'après M. Renkas, 11 nouvelles MLP ont été créées depuis les débats, avec une capitalisation boursière combinée de plus de 14,5 milliards de dollars. Deux d'entre elles étaient des producteurs de pétrole et de gaz amont (Atlas Energy et Legacy Reserves). Je pense qu'il y a d'autres MLP amont proposés dans les pipelines. Il y a également cinq

sociétés de placement immobilier (« REIT » -- « Real Estate Investment Trusts ») de moins, en raison de la consolidation du secteur. Le volume total du secteur intermédiaire (MLP, LLC et fiducies) a atteint 493 milliards de dollars. C'est-à-dire 18 milliards de dollars en quatre mois seulement !

Le gouvernement prétend que l'élan de son Plan de l'équité fiscale était de niveler l'égalité des chances entre les sociétés constituées en personnes morales et les fiducies. Pourtant la décision nous a considérablement désavantagé par rapport à nos concurrents aux États-Unis, comme le démontrent les chiffres.

On entend beaucoup parler du recul de la productivité et de la nécessité pour les sociétés d'être plus innovatrices. Depuis 1986, la structure de fiducie d'énergie a évolué vers un modèle idéal pour les bassins d'hydrocarbures canadiens matures en nous concentrant sur la maximisation de la récupération de gisements de pétrole et de gaz matures. Notre rapport montre clairement que les membres de notre coalition ont augmenté considérablement les dépenses en capital sur ces actifs entraînant des compléments importants de réserve et de production.

Nous avons également rapatrié près de 10 milliards de dollars de capitaux provenant de contrôle étranger durant les dix dernières années.

Malgré des niveaux sans précédent de forage, la production canadienne classique de pétrole est en train de chuter et la production de gaz naturel a atteint un palier, particulièrement dans le bassin supplémentaire de l'Ouest canadien. Bien que nous soyons loin de suggérer que l'ensemble du secteur énergétique doive être structuré en tant que fiducies, nous pensons bien que le modèle classique de croissance d'entreprise ne peut être durable pour l'ensemble des actifs dans une région productrice en déclin.

En outre, comme l'a démontré clairement la société que j'ai le privilège de diriger, le modèle de fiducie a un rôle essentiel à jouer dans le secteur de l'énergie au-delà de la maximisation de l'extraction à partir de sources d'énergie classiques. Il constitue également un véhicule idéal pour l'investissement à long terme dans les nouvelles sources d'énergie, telles que les sables bitumeux. Canadian Oils Sands Trust fut l'un des premiers investisseurs fournissant des capitaux indispensables destinés au développement pour soutenir les technologies et les procédés de récupération à prix de revient élevé au moment où l'on se demandait encore si la production à partir de gisements de sables bitumeux était viable.

Une autre conséquence de l'annonce du 31 octobre aura été d'éroder sévèrement la crédibilité du Canada sur les marchés financiers. Les investisseurs étrangers ne nous regardent plus de façon aussi positive. Alors que la mondialisation s'intensifie, cela aura sévèrement entaché notre réputation sur la scène internationale. Nous sommes en droit de nous attendre à mieux de la part de notre gouvernement.

Pour conclure, notre position concernant les mesures gouvernementales peut être résumée comme suit :

- les fiducies de l'énergie n’induisent pas des pertes fiscales;

- Il ne s’agit pas d’évitement fiscal, car les obligations fiscales sont simplement transférées aux détenteurs de parts, généralement à des taux d'imposition plus élevés;

- les fiducies de l'énergie améliorent la productivité du secteur des hydrocarbures et la récupération à long terme;

- Les fiducies d’énergie américaines – les MLP et les LLC – non seulement sont une réalité, mais elles connaissent une croissance rapide, en inversant la tendance des acquisitions transfrontières;

- les petites sociétés canadiennes d'hydrocarbures sont en train de lutter aujourd'hui en raison de l'accès très réduit au capital à la suite de l’annonce sur l’imposition des fiducies;

- Le faible coût du capital des fiducies n’est pas dû aux pertes fiscales, mais est plutôt fonction de la demande de rendement sur le marché et d’un modèle de gouvernance de gestion qui nécessite un processus décisionnel méthodique entre l’investissement rentable et la redistribution de l’argent, qui est généralement redéployé dans les marchés financiers canadiens.

- L’augmentation des coûts de capitaux imposée au secteur des fiducies de l’énergie a entraîné des conséquences financières négatives pour plusieurs projets importants, y compris les projets utilisant des techniques de captage et de stockage de gaz carbonique.

Nous croyons qu’il serait tout simplement raisonnable que le ministre des Finances procède à l’exclusion des fiducies d’énergie canadiennes du projet de loi, tout comme il l’a fait pour les REIT. Ceci n’est guère différent du fait qu’il doive réexaminer l’erreur qu’il a faite au sujet de la déductibilité des intérêts étrangers pour les grandes sociétés canadiennes. . Les citoyens canadiens ont le droit de s’attendre au même traitement que celui offert aux grandes sociétés.

Nous serions reconnaissants de voir le Sénat empêcher l’enterrement de la législation relative aux fiducies et donc de la voir adoptée lors du vote du budget 2007 par le parlement. Il s’agit d’une politique industrielle énergétique fondamentale à long terme qui doit faire l’objet de consultations avec les producteurs et qui mérite une attention particulière. Nous pensons que le Sénat pourrait y parvenir en recommandant l’exclusion des fiducies d’énergie du projet de loi C-52.

Il n’est jamais trop tard pour bien faire!

Monsieur le président, je vous remercie.

COALITION OF | CANADIAN ENERGY TRUSTS

COALITION DES | FIDUCIES DE L'ÉNERGIE DU CANADA

Senate of Canada Committee on National Finance

Hearings on Bill C-52
20 June 2007

Speaking Notes for Mr. Marcel Coutu, Coalition of Canadian Energy Trusts

My name is Marcel Coutu, and I am President and CEO of Canadian Oil Sands Trust, Canada's largest trust. Thank you to the members of this committee for inviting me here today. On behalf of the Coalition of Canadian Energy Trusts I commend this Senate Committee for holding these hearings on Bill C-52 and offering some sober second thought regarding the so-called "Tax Fairness Plan" of the Conservative government.

When the Conservatives broke their promise not to tax trusts, it came as a total surprise to millions of hard working Canadians – and it will have severe economic impacts for all of them. The government continues to ignore their concerns and has inserted their broken promise into Budget 2007.

Our Coalition has made every attempt to understand how the government arrived at its tax leakage calculation – the primary justification that the government used for its blatant retreat not to tax income trusts. The House of Commons Standing Committee on Finance's previous investigation into the trust decision has revealed that the government has intentionally prevented this information from coming to light, if it exists at all.

In December 2006, we presented a detailed and comprehensive report on the importance of Energy Trusts in the Canadian Oil and Gas Industry. We have yet to receive a response from the Department of Finance. Its failure to engage in consultation on our report indicates to us that the government has chosen to ignore the concrete facts presented by companies who are generating billions of dollars of wealth for tax-paying investors and employing thousands of Canadian income tax payers. We believe our position is beyond dispute and that energy trusts should be allowed to continue to exist as they were prior to the so-called tax fairness plan. We are providing copies of this report to each member of this Committee. The House Finance Committee has also received the report previously.

Indeed, we have also learned from a *Global and Mail* article last week that the government ignored the advice of its own officials about the impact breaking the promise on income trusts would have on corporate Canada. A senior official in the department of Finance responsible for the trust file was advised in a memo just one day before the ill-fated announcement that the income trust structure was a major impediment to private equity firms buying up pieces of corporate Canada. We made the very same point to members of the House Committee in February. With Canadian corporate icons like BCE Inc. now the target of takeover by private equity firms and non-taxpaying pension funds, and with those same non-taxpaying entities circling our own sector ready and willing to take us out, our own predictions are coming to pass.

If Canadians thought they should believe this decision was based on sound public policy, they now have evidence not to. The House Finance Committee heard testimony from government selected witnesses, and ironically, many of them believe there is a role for trusts within Canada's capital markets. Let me highlight some comments:

Dominic D'Alessandro noted that real estate and royalty producing assets, such as energy trusts, are the businesses that the current tax regime was designed for. He said "Energy Trusts have a strong case for exemption." He went further to say at his Annual General Meeting on May 3rd that we should be concerned about the foreign takeover of Canadian companies, especially in the our resource sector. The trust model mitigated that risk.

David Dodge said "…on balance, income trusts make markets more complete and somewhat more efficient….the income structure may be very appropriate where firms need only manage existing assets efficiently. That is exactly the energy trusts' role in maximizing production from Canada's mature oil and gas producing assets.

Jeffrey Olin, by inference, declared that there are businesses suited for the trust structure. We believe that is the case for energy trusts.

Kevin Dancey said "…trusts have a role to play in rounding out Canada's capital markets." We agree.

The government has heard these "Inconvenient Truths" from the expert witnesses that were invited to the House Finance Committee. These individuals say trusts have a role to play in Canadian capital markets. Contrary to this advice, the government's proposed tax measures will force trusts to disappear from capital markets in Canada.

Despite two separate presentations from Finance Canada before the House Committee, including a presentation from the Minister, the government has not been able to provide convincing data to support the claim that income trusts actually cause tax leakage. Expert witnesses before the committee came armed with evidence to the contrary, suggesting that any potential tax revenue lost essentially amounts to a rounding error.

Our own research shows that government revenues are actually enhanced by the energy trust structure.

- During the past five years, energy trusts have generated greater taxes than they would have as corporations.
- For 2006 we estimate that our $8 billion dollars of distributions will generate in the order of $2.4 billion of taxes.

Moreover, for 2005, our data shows our sector will have generated an estimated 30 percent of the tax revenue collected from publicly traded Canadian entities in the oil and gas sector while representing only 16 percent of the revenue.

We have repeatedly stated that eliminating energy trusts will reduce production and reduce government revenues. I have already mentioned the increasing threat of foreign take over of trusts. Canadian management of trusts has been focused on maximizing

production from western Canadian properties. Foreign management may not be as focused on maximizing these resources, but more importantly, the increased cost of capital imposed by this tax will alter the economics of these mature properties leading to reduced ultimate recoveries of Canada's oil and gas resources.

It has been only eight months since the government made this ill-considered announcement. Nevertheless, our sector has already seen changes: US-based energy MLPs (Mastered Limited Partnerships) have made overtures to acquire some of our member companies and others have been looking seriously at moving mind and management of their organizations to the US. The revenue losses to the government will be significant relative to retaining the status quo of the energy trust sector.

I should say here that the department of Finance refuses to acknowledge that the income trust vehicle also exists for the energy sector in the US, precisely in the form of these MLPs.

> Cameron Renkas from BMO Capital Markets told the House Finance Committee that "In 1987 the U.S. amended its tax code …exemptions were provided through a broad swath of the market including oil and gas production, transportation, refining.
>
> - "In the U.S. today there are 214 publicly traded flowthrough entities … with a combined market cap of $475 billion and growing."
> - **"From what I have found, the Minister is wrong"**

According to Mr. Renkas, there have been 11 new MLPs created since the hearings with a combined market cap of over $14.5 billion. Two of those have been upstream oil & gas producers (Atlas Energy and Legacy Reserves). I understand that there are a number of additional proposed upstream MLPs in the pipeline. There are also five less REITs due to consolidation in the sector. Total size of the flow-through sector (MLPs, LLCs & trusts) has increased to $493 billion. That is $18 billion dollars in just four months!

The government claims that the impetus for its tax fairness plan was to level the playing field between corporations and trusts. Yet the decision has placed us at a significant disadvantage with our competitors in the United States, as the numbers demonstrate.

We hear a great deal about Canada's lagging productivity and the need for corporate Canada to be more innovative. Since 1986, the energy trust structure has evolved into an ideal model for Canada's maturing hydrocarbon basins through our focus on maximizing recovery from mature oil and gas pools. Our report clearly shows that members of our coalition have substantially increased capital spending on these assets resulting in significant reserve and production additions.

We have also repatriated approximately $10 billion of assets from foreign control over the past ten years.

Despite record levels of drilling, Canadian conventional oil production is falling and natural gas production has plateaued, particularly in the Canadian Western Sedimentary Basin. While we are not suggesting that the entire energy sector should be structured as trusts, we do believe the traditional corporate growth model is not sustainable for all assets in a declining producing region.

Moreover, as the company I have the privilege to lead clearly demonstrated, the trust model has a key role to play in the energy sector beyond maximizing extraction from conventional sources. It also is an ideal vehicle for long term investment in new energy resources such as the oil sands. Canadian Oils Sands Trust was an early investor providing essential development capital in support of high cost recovery technologies and processes at a time when it was an open question whether oil sands production would ever be viable.

Another impact of the October 31st announcement is that Canada's credibility in financial markets has been significantly harmed. We are no longer looked at in the same, positive way by foreign investors. At a time of increasing globalization, this is a severe black mark on this nation's reputation. We expect far better from our government.

In conclusion, our position regarding government actions can be summarized as follows:

- Energy trusts do not cause tax leakage
- Taxes are not avoided, they are transferred to and paid by the unitholders, at generally higher tax rates
- Energy trusts enhance oil and gas productivity, and eventual recovery
- US Energy trusts in the form of MLPs and LLCs not only exist but are expanding rapidly, reversing the trend of cross-border acquisitions
- Canadian junior oil and gas companies are struggling today due to materially reduced access to capital resulting from the trust tax announcement
- The trusts' lower cost of capital is not due to tax leakage, but is a function of market demand for yield and a management governance model that requires disciplined decision making between profitable investment or cash redistribution, which is generally largely redeployed in the Canadian capital markets.

- The increased cost of capital imposed on the energy trust sector is crushing the economics of important enhanced recovery projects including those utilizing carbon dioxide capture and storage.

We believe it is only reasonable that the Minister of Finance exclude Canada's energy trusts just as he did for REITS. This is no different than his need to revisit the mistake he made on foreign interest deductibility for Canada's large corporations. Individual Canadians deserve the same treatment afforded large corporations.

We would appreciate the Senate not allowing trust legislation to be buried and thus carried in the 2007 Budget vote by Parliament. It is long term, fundamental energy industry policy and should be the subject of consultation with producers and deserves individual attention. We believe the Senate could accomplish this by recommending the exclusion of energy trusts from Bill C-52.

It is never too late to get it right!

Thank you Mr. Chairman.